MAIRIE DE PARIS

Délégation Générale aux Relations Internationales

2012 DGRI 29 Subvention et convention (80.000 euros) avec l'association Médecins du Monde (18e) pour un programme d'aide d'urgence aux réfugiés syriens.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La répression sanglante de la contestation menée depuis près d'un an par le régime de Bachar El Assad, a conduit de nombreux syriens à fuir pour des pays limitrophes. Plusieurs milliers de personnes se sont ainsi déjà réfugiées en Jordanie, en Turquie et au Liban, et les flux sont actuellement en augmentation suite à l'aggravation dramatique du conflit. L'état des réfugiés nécessite une intervention urgente des organisations internationales. Au sein de ces populations, on constate en effet de nombreuses blessures subies pendant le conflit (blessures par balle, éclats, ou provenant d'actes de torture), mais également d'infections liées aux conditions d'hygiène précaires, ainsi que de troubles psychologiques et notamment de stress post-traumatique.

Si les organisations internationales estiment que les conditions de sécurité ne permettent pas actuellement d'intervention en Syrie, il est néanmoins possible de porter secours à ces réfugiés. Or, les dispositifs en place aux frontières des pays limitrophes paraissent insuffisants pour couvrir les besoins. Médecins du Monde, qui est intervenu jusqu'en novembre dernier en Syrie même et a conduit une mission préparatoire d'analyse des besoins, propose la mise en place un dispositif d'aide médicale et psychologique en Jordanie. Ce programme, d'un montant de 130 000 euros au total, bénéficiera à environ 10 000 réfugiés et pourra être partiellement redéployé en Turquie et au Liban, en fonction des besoins constatés sur place. Il pourra également bénéficier aux populations restées en Syrie si l'évolution de la situation le permet.

Dans la continuité du soutien et de la solidarité que vous avez exprimés au peuple Syrien, je vous propose de valider l'attribution d'une subvention de 80 000 € à Médecins du Monde pour cette action, au titre de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles. Une convention sera établie avec le bénéficiaire, afin de préciser les modalités d'utilisation de cette subvention.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DGRI 29 Subvention et convention (80.000 euros) avec l'association Médecins du Monde (18e) pour un programme d'aide d'urgence aux réfugiés syriens.

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1115-1, L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 euros à l'association Médecins du Monde, sise 62 rue Marcadet (18e), afin de porter assistance aux réfugiés syriens;

Sur le rapport présenté par Monsieur Pierre SCHAPIRA, au nom de la 9e Commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Médecins du Monde, sise 62 rue Marcadet (18e), afin de porter assistance aux aux réfugiés syriens ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 80 000 euros est attribuée à l'association;

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la nature 6574, ligne VF01001, fonction 020 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2012.